
État des décrets envoyés aux départements par le ministère de l'Intérieur au 16 floréal, lors de la séance du 16 floréal an II (5 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des décrets envoyés aux départements par le ministère de l'Intérieur au 16 floréal, lors de la séance du 16 floréal an II (5 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 88;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26263_t1_0088_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

II

ANNEXE AU N° 2

[Le repr. Roux, en mission dans les Ardennes, du C. de S.P.; 26 germ. II] (1).

« Citoyens collègues,

J'ai épuré les autorités constituées du district de Sedan, de ceux de Libreville et Roc-Libre. J'en ai écarté les hommes faibles, ignorans ou perfides.

Je les ai remplacés par des sans-culottes qui ont fait leurs preuves en révolution.

Jugez-en par le fait suivant : A Givet où l'intrigue a le plus dominé sous le masque du plus chaud patriotisme, celui que je viens de nommer maire est un citoyen que le seul amour de la patrie a porté à sacrifier une place de 3 000 l. pour accepter la place de maire, il se nomme Allard. Plusieurs membres de ladite municipalité sont de braves sans-culottes qui, n'ayant que leurs bras et leur probité en partage mais aiment fermement leur patrie, ont eu besoin que je leur assurasse le pain de munition et la solde de leurs concitoyens qui font le service militaire.

Plusieurs membres du comité de surveillance de Sedan, Mézières, Libreville, Givet, sont dans le même cas.

J'ai cru que je devais prendre cette mesure et vous invite à l'approuver.

Malgré les vexations dont on accable le peuple dans ce département, il chérit la révolution et bénit la Montagne qui ne cessa de combattre les malveillans jaloux de son bonheur.

Vive la République ! »

ROUX.

[Levasseur, repr. dans le départ. des Ardennes, au C. de S.P.; 15 flor. II] (1).

« Hier, mes Collègues, j'ai épuré les autorités de Mézières et Libreville; le directoire du district en avait le plus grand besoin et était composé de parents d'émigrés, de partisans de Condé.

Il y a un mois environ qu'une pauvre femme fut déposer à la municipalité 450 l. qu'elle venait de recevoir d'un étranger pour les changer contre du numéraire. Il promit à cette femme de lui faire gagner gros par semaine si elle voulait bien le servir; elle lui dit de l'attendre chez elle, qu'elle allait lui apporter ce qu'il demandait. La municipalité par ses longueurs et son indifférence donna le temps à cet homme de se sauver. J'ai vérifié ce fait à la municipalité et j'ai fait donner, 100, sur les 450, à cette pauvre femme. Cet homme est connu pour habiter un village voisin.

Je vous ai prévenus, mes Collègues, que la gendarmerie qui, en vertu des arrêts doit suivre l'armée, en avait été éloignée de plus de 20 lieues et disséminée. Massieu et moi nous avons donné un ordre à Virion pour qu'elle se rendit au quartier général. Je suis parti de Givet à cheval accompagné de Virion et de 4 gendarmes; près Sedan Virion a relevé un poste de 4 gendarmes, ainsi nous sommes entrés à Sedan avec 8. Pendant mon séjour à Sedan, Virion ensemble ses gendarmes il les a fait partir le même jour que je suis parti pour Mézières, où nous sommes arrivés en même temps qu'eux quoique partis 3 heures après, de sorte que je suis entré à Mézières précédé de 40 gendarmes; je vous dis comment cela s'est fait, des malveillans pourraient m'accuser de me faire accompagner d'une armée. La municipalité se rétablit de jour en jour, les coups que j'ai portés ici et à Sedan ont sacrifié les aristocrates. Le fanatisme s'est relevé aussi; des prêtres sous prétexte de liberté des cultes, échauffent les esprits. Je ne m'en prendrai pas au peuple mais aux prêtres. S. et F. ».

LEVASSEUR (de la Sarthe).

III

[Décrets envoyés aux départements par le M. de l'Intérieur, 16 flor. II] (2).

DATES DES DÉCRETS	TITRE DES DÉCRETS	DÉPARTEMENTS AUXQUELS L'ENVOI A ÉTÉ FAIT	OBSERVATIONS
Germinal 29 N° 3461°	Décret qui ordonne le versement de 3 000 l. léguées par Thomas Ribault aux communes de Nointel, Agnetz et de Breuil-le-Sec	Distr. de Clermont, départ. de l'Oise	Manuscrit
Floréal 13 3462°	Décret relatif à la confection des rôles des contributions directes dans le départ. du Mont-Terrible	Départ. du Mont-Terrible	
Floréal 13 3465°	Décret qui accorde un secours de 300 l. à la veuve Cerisier	Comm. d'Arras	

P.c.c. : VIRET.

(1) AF II 163, pl. 1336, p. 25.

(1) AF II 163, pl. 1338, p. 35.

(2) C 301, pl. 1075, p. 26.